



## I. Objet du traitement

### 1) Finalités

Les données à caractère personnelles recueillies dans le cadre de l'espace collaboratif « **Lab'Initiatives 91** » sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée.

Le Conseil départemental de l'Essonne est le responsable de ce traitement de données et la direction de la Citoyenneté et de la Jeunesse est la responsable opérationnelle du traitement [RTO] sous la supervision de la DSI

Les finalités du traitement des données sont :

- La mise en relation des professionnels communaux et inter-communaux des CME/CMJ et de la Jeunesse
- La gestion de la plateforme « Lab'Initiatives »
- La création d'un compte en ligne

### 2) Base légale

Ce traitement relève de l'article 6 du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et l'article 5 de la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, à savoir :

- Le traitement consistant à la mise en relation des professionnels est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (art6 §1.e du RGPD)

La personne concernée est invitée à donner son consentement pour le traitement de ses données à caractère personnel pour la création d'un compte en ligne (art6 §1.a du RGPD).

## II. Données traitées

### 1) Catégories de données traitées

Les catégories de données traitées sont les suivantes :

- Nom et prénom
- Fonction
- Position géographique (adresse de la Mairie)
- Adresse mail
- Numéro de téléphone
- Données de connexion à la plateforme « Lab'initiatives 91 »

### 2) Source des données

Les données personnelles sont issues des renseignements fournis par les professionnels des

collectivités territoriales lors de leur inscription.

### 3) Caractère obligatoire du recueil des données

Le recueil de l'adresse mail est obligatoire pour accéder à l'espace collaboratif « Lab'Initiatives 91 ».

### 4) Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée .

## III. Personnes concernées

Le traitement de données concerne :

- Personnel de la DCJVA
- Professionnels des CME/CMJ
- Professionnels des structures jeunes (PIJ, BIJ, SIJ, Mission locale)

## IV. Destinataires des données

### 1) Catégories de destinataires

Sont destinataires des données :

- Personnel de la DCJVA
- Professionnels des CME/CMJ
- Professionnels des structures jeunes (PIJ, BIJ, SIJ, Mission locale)

### 2) Transfert des données hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

## V. Durée de conservation des données

Conformément aux dispositions des articles L.212-2 et 3 du code du patrimoine, la Direction de la Citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative et la Direction des archives départementales de l'Essonne fixent, par accord, les durées d'utilité administrative des données par typologie de documents (DUA) et le sort de celles-ci au-delà de la DUA (tri, suppression, pour des intérêts scientifiques, statistiques ou historiques).

### 1) Les données sur support papier

- Il n'y aura pas de données sur support papier.

### 2) Les données sur support informatique

Les données relatives (nom, prénom, fonction, position géographique, numéro de téléphone

professionnel et adresse mail) :

- ont une durée d'utilité administrative allant de l'adhésion à la fin de l'adhésion à l'espace collaboratif ;
- sont détruites dès la fin de l'adhésion à l'espace collaboratif

Les comptes clôturés ou inactifs sont supprimés au bout de 2 mois.

Les logs de connexion sont supprimés au bout de 6 mois.

## VI. Sécurité

Le Département conduit une gouvernance des données en application du RGPD et de la loi française « Informatique et Libertés » modifiée.

De manière générale, il veille à la mise en place des mesures de sécurité suivantes :

- sensibilisation des agents sur la protection des données ;
- antivirus sur les postes de travail de la collectivité ;
- paramétrage de mots de passe robustes à l'ouverture de ces postes ;
- restriction d'accès aux lecteurs réseaux en fonction des profils d'habilitation des agents.
- Les données personnelles sont hébergées en France, dans le CLOUD Microsoft Office 365.

## VII. Gestion du consentement

Les personnes concernées peuvent, à tout moment, retirer leur consentement pour résilier leur compte d'accès à la plateforme « Lab'initiatives 91 ».

Le retrait de leur consentement aura ainsi pour conséquence la suppression de leurs données de profil et leur accès à cet espace collaboratif.

Pour cela, le département les invite à :

- Formuler une demande par mail auprès de [dcjva-rgpd@cd-essonne.fr](mailto:dcjva-rgpd@cd-essonne.fr)
- Formuler une demande par courrier auprès du Président du Conseil départemental, Direction de la Citoyenneté de la Jeunesse et de la Vie Associative, située au 1 place Mendès France, 91000 Evry

## VIII. Droits sur les données

Conformément au chapitre III du RGPD et au chapitre II du Titre II de la Loi « Informatique et Libertés » réécrite, les personnes concernées peuvent accéder et obtenir copie des données les concernant, s'opposer au traitement de leurs données, les faire rectifier ou les faire effacer. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement de leurs données et un droit à la portabilité.

Pour comprendre leurs droits, le Département les invite à consulter l'article de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur le sujet : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>

### 1) Exercice des droits

Le Délégué à la protection des données (DPO) du Département est l'interlocuteur pour toute

demande d'exercice des droits des personnes concernées sur ce traitement.

- Contacter le DPO par voie électronique : [dpo@cd-essonne.fr](mailto:dpo@cd-essonne.fr)
- Contacter le DPO par courrier postal :

Le Délégué à la protection des données  
Hôtel du Département  
Boulevard de France  
91000-91080 Evry-Courcouronnes Cedex

## 2) Les limites aux droits d'opposition et de suppression

Si la demande d'opposition ne concerne pas la prospection, le Département pourra justifier son refus au motif que :

- il existe des motifs légitimes et impérieux à traiter les données ou que celles-ci sont nécessaires à la constatation, exercice ou défense de droits en justice ;
- la personne concernée a consenti – elle doit alors retirer ce consentement et non s'opposer ;
- un contrat lie la personne concernée au Département – elle doit alors rompre le contrat et non s'opposer ;
- une obligation légale impose au Département de traiter les données de la personne concernée ;
- le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique.

Le droit à l'effacement est écarté dans un nombre de cas limité. Il ne doit pas aller à l'encontre :

- de l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'information ;
- du respect d'une obligation légale ;
- de l'utilisation de données nécessaire à un intérêt public dans le domaine de la santé ;
- de leur utilisation à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques ;
- de la constatation, de l'exercice ou de la défense de droits en justice.

## 3) Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Si les personnes concernées estiment, après avoir contacté le Département, que leurs droits sur leurs données ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.